



Ville de Rouen

Délégation de Service Public de la fourrière municipale des véhicules

Rapport d'activités 2004

Préambule

La société S.E.G.A.R (Société d'Enlèvement et de Gardiennage de l'Agglomération Rouennaise) est titulaire de la délégation de service public depuis la signature le 17 septembre 2001 d'un avenant au contrat de délégation du 28 octobre 1999.

Moyens mis en œuvre par le délégataire

① *Moyens humains*

Au 31 octobre 2004, l'effectif de la S.E.G.A.R était le suivant :

- Un gérant
- Un chef d'exploitation
- Deux secrétaires d'accueil
- Deux et demi veilleurs de nuit
- Six chauffeurs (dont un chauffeur / veilleur de nuit).

② *Moyens matériels*

La S.E.G.A.R dispose, pour assurer la mission qui lui est confiée, d'un parc principal de 4 000 m² situé avenue Jean Rondeaux, et d'un dépôt de 1 000 m² situé à La Londe. Le terrain principal peut accueillir 200 véhicules, le second environ 40.

Les moyens logistiques se répartissent comme suit :

- 3 véhicules roulant d'enlèvement, équipés de matériel radio
- 1 chariot élévateur
- Des bureaux pour l'accueil du public
- Des moyens informatiques permettant un suivi de l'activité.

Périmètre d'intervention

La S.E.G.A.R a également signé des contrats avec 21 communes de l'agglomération rouennaise :

- Amfreville la Mivoie, Bihorel, Bois Guillaume, Bonsecours, Canteleu, Darnétal, Déville les Rouen, Grand Quevilly, Isneauville, Le Houlme, Le Mesnil Esnard, Malaunay, Maromme, Mont Saint Aignan, Notre Dame de Bondeville, Oissel, Petit Couronne, Saint Etienne du Rouvray, Saint Léger du Bourg Denis, Sotteville les Rouen, Franqueville Saint Pierre.

Données financières

Le tableau qui figure ci-dessous résume, comparativement aux années 2001, 2002 et 2003, l'activité de la S.E.G.A.R en 2004.

Indicateurs	Années			
	2001	2002	2003	2004
Chiffre d'affaire	220 K€ (quatre mois)	610 K€	608 K€	727 K€
<i>Dont autres communes</i>	<i>29 K€</i>	<i>77 K€</i>	<i>83 K€</i>	<i>99 K€</i>
Résultat net	+ 3 K€	+ 25 K€	+ 4 K€	- 49 K€
Nombre d'enlèvements	2 970	3 436	3 580	4 712
<i>Dont Police Municipale</i>	<i>N.R</i>	<i>919</i>	<i>1 358</i>	<i>2 131</i>
<i>Dont Police Nationale</i>	<i>N.R</i>	<i>2218</i>	<i>1 568</i>	<i>1 550</i>
<i>Dont autres communes</i>	<i>N.R</i>	<i>299</i>	<i>654</i>	<i>1 031</i>
Déplacements de véhicules		4	9	
Enlèvement et destructions de véhicules épaves		47	41	
Enlèvement et destruction de véhicules en stationnement abusif		227	261	

Ces indicateurs laissent apparaître une forte hausse du chiffre d'affaire. La part des autres communes dans le chiffre d'affaire global augmente elle aussi en comparaison avec l'année 2003.

Les rémunérations que la Ville de Rouen verse au délégataire pour l'enlèvement des véhicules « épaves » et la destruction des véhicules en stationnement « abusif » ne composent qu'une très faible part du chiffre d'affaire annuel de la S.E.G.A.R. En 2004, leur montant s'élève à environ 17 000€.

La S.E.G.A.R indique néanmoins un résultat net négatif. Ces pertes « comptables » sont dues à la mise en place d'une provision financière d'environ 160 K€ destinée à financer les investissements nécessaires en matériel en 2005, au cas où le contrat de délégation aurait été renouvelé avec cette dernière.

Investissements de la S.E.G.A.R pour la période 2004

La S.E.G.A.R, dans l'attente de l'éventuel renouvellement à son profit du Contrat de Délégation, n'a pas effectué d'investissement notable au cours de l'année 2004, en dehors de quelques grosses réparations mécaniques sur un parc roulant usagé et nécessitant d'être renouvelé.

Conclusion

L'année 2004 se caractérise par une très forte hausse de l'activité, issue de la Police Municipale de la Ville de Rouen et des autres communes de l'agglomération rouennaise.

Il est à noter que la S.E.G.A.R a versé à la Ville de Rouen, pour les années 2002, 2003 et 2004 le total de 73 000,00 € en redevance d'exploitation, indexée sur le chiffre d'affaire et que son activité a été prolongée de deux mois par avenant afin que l'exercice soit calé sur l'année civile.

Néanmoins, les négociations concernant le renouvellement du Contrat de Délégation de Service Public ont abouti à l'attribution de l'exploitation à la Société VIA Stationnement (à compter du 1^{er} janvier 2005 pour une durée de 8 années).